

## La Période en Milieu Professionnel (PMP)



### Objectifs

- **Pour votre entreprise** : faire connaître votre entreprise, votre secteur d'activité et évaluer les aptitudes d'un jeune.
- **Pour le jeune** : découvrir un métier et valider son projet professionnel.

### Moyens

- **Une convention** entre l'entreprise, la Mission Locale et le jeune.
- **Une durée** maximale de 70 heures.
- **Un tuteur** nommé au sein de l'entreprise.
- **Un interlocuteur unique** au sein de la Mission Locale.
- **Un bilan** établi à la fin de la période.

### Avantages

- **Le jeune** placé en situation réelle de travail découvre concrètement un métier et son environnement. Il teste ses aptitudes à exercer ce métier et valide son projet.
- **L'entreprise** vérifie les compétences et aptitudes du jeune.
- Le jeune, accompagné dans le cadre du CIVIS\* par la Mission Locale, conserve son statut de demandeur d'emploi et n'est pas salarié de l'entreprise.

*\*Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale*